



Support d'information lié à la concertation publique pour le réaménagement de la Route d'Elne et création d'un pôle d'échanges multimodal à Perpignan

Avril 2010

1) LES ACTEURS DU PROJET

Maîtrise d'ouvrage : Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération (PMCA)



La Direction de l'Équipement du Territoire et en charge de ce projet avec la Direction des Mobilités.

Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération est l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) sur son territoire : Compétence décrite par la Loi d'Organisation des Transports Intérieurs (LOTI) :

- Transports (Art. 5) : « organise les transports publics urbains sur le PTU (voyageurs et scolaires), réalise et gère les infrastructures et équipements affectés aux transports »
- Déplacements (Art. 28) : « élabore le PDU qui définit l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. »

Par conséquent Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération est compétente pour mener à bien ce projet qui relève de ses compétences en transport en communs, en pistes cyclables et en voirie d'intérêt communautaire.

Mandataire du Maître d'ouvrage : Société d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme

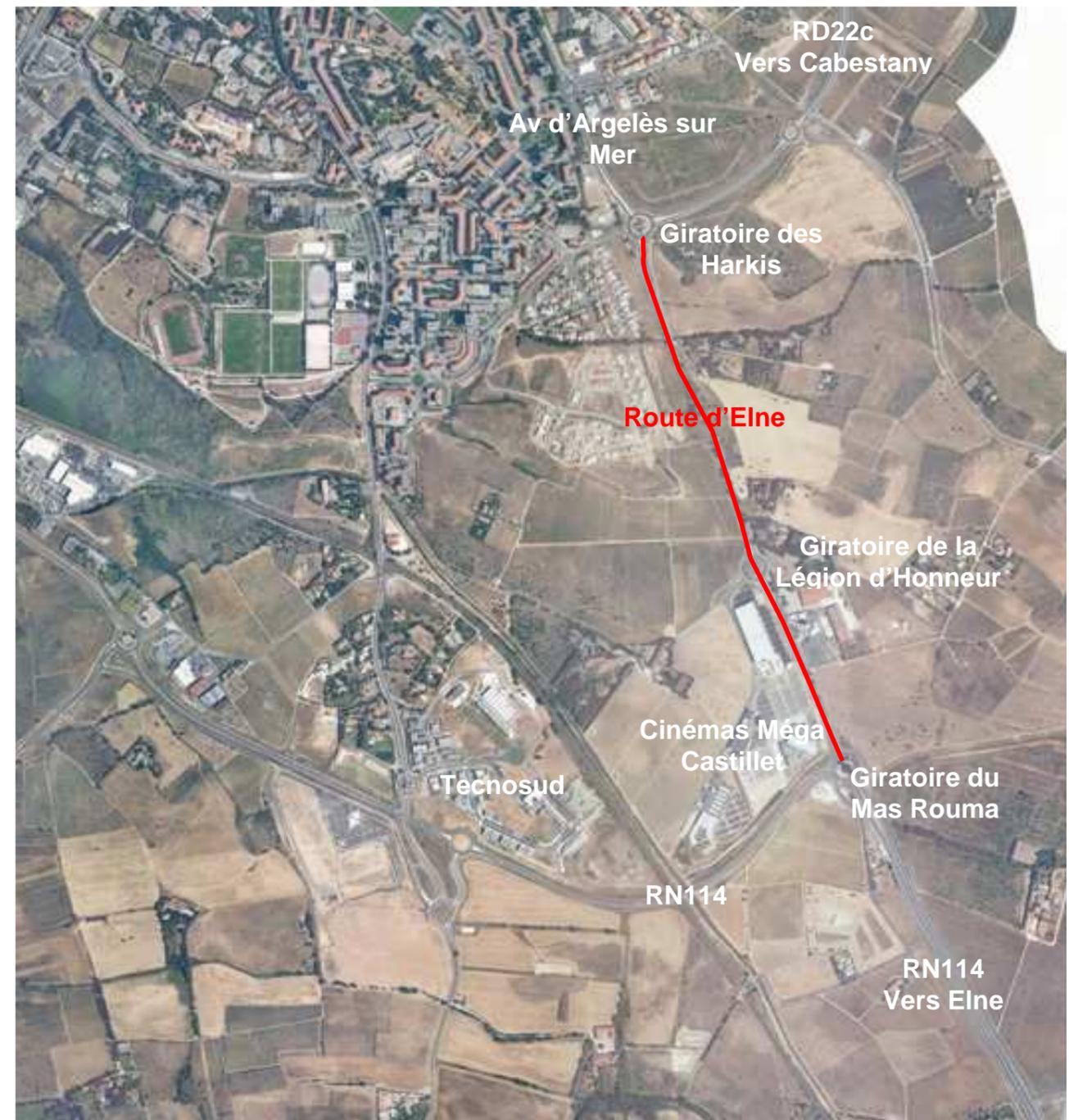
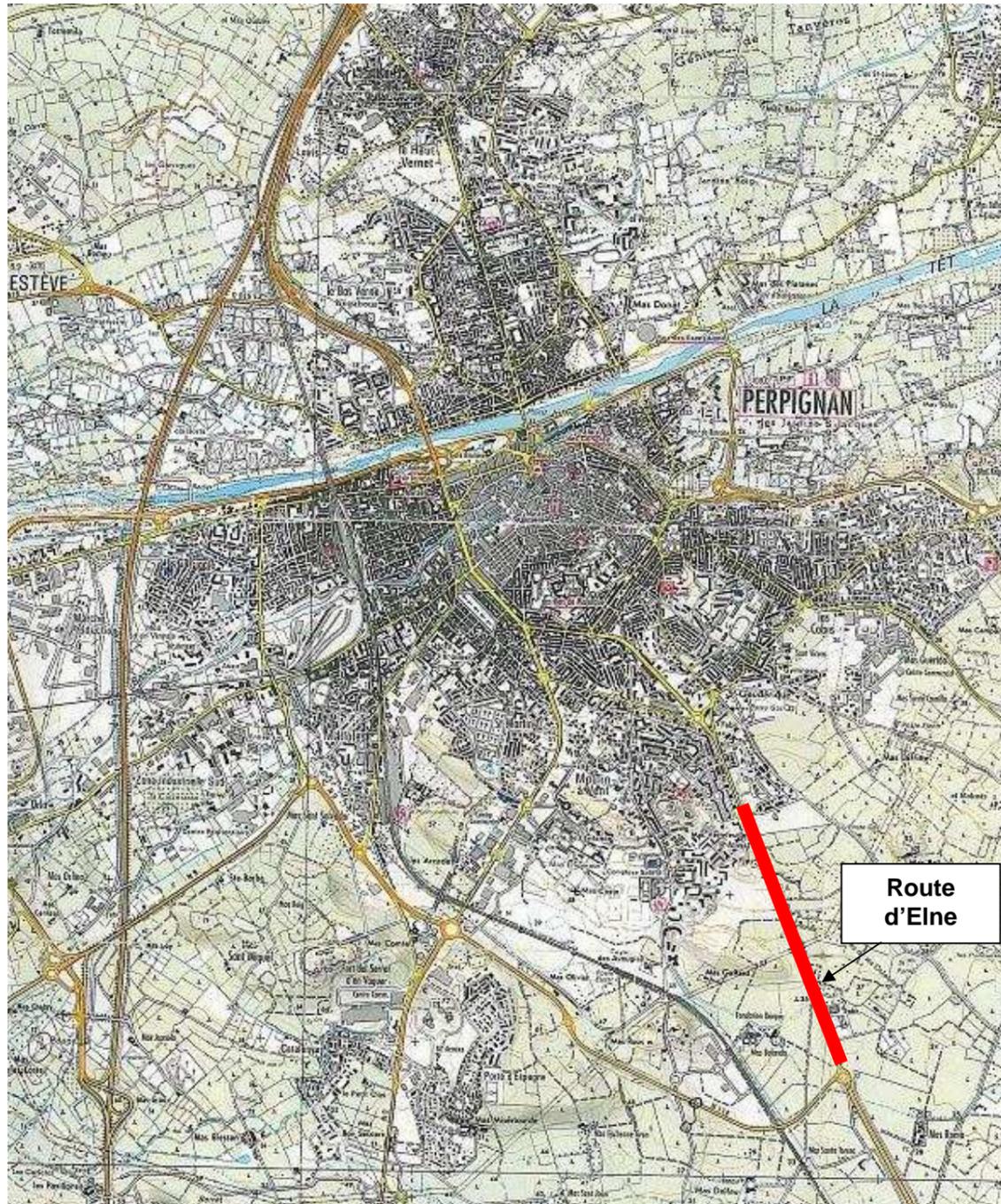


La SAFU est le mandataire du Maître d'Ouvrage, PMCA. Cette SEM (Société d'Économie Mixte) d'Aménagement constitue l'intermédiaire entre PMCA et les divers prestataires intervenants sur le projet.

Des bureaux d'études viendront constituer l'équipe projet au fur et à mesure des besoins.

2) LOCALISATION DU PROJET

D'une longueur d'environ 1500m, la Route d'Elne est située au Sud de Perpignan entre l'avenue d'Argelès (giratoire des Harkis) et la Route Nationale 114 vers Elne et Argelès (giratoire du Mas Rouma).

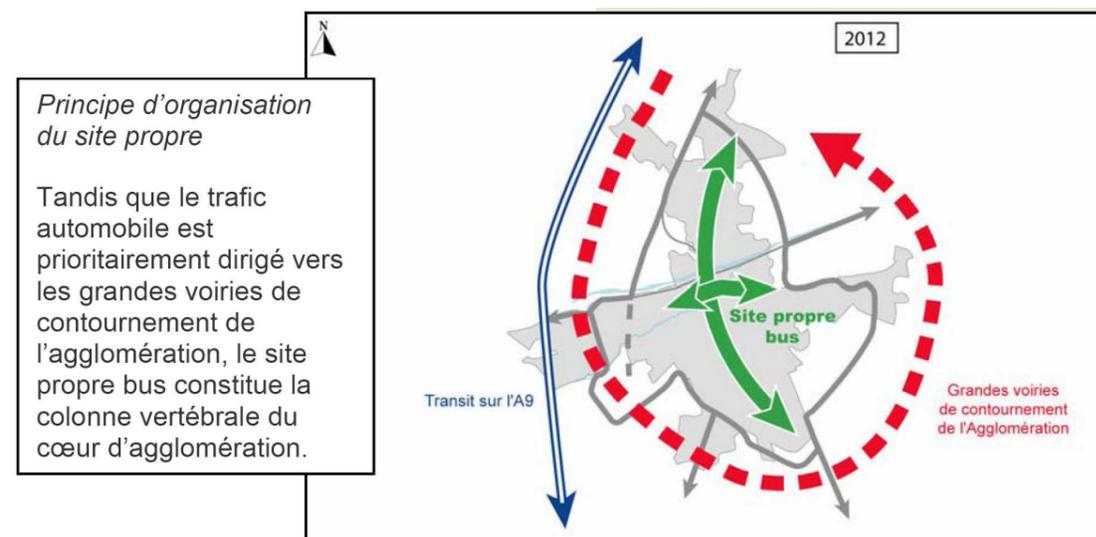


3) CONTEXTE DU PROJET

Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération a approuvé par délibération du 13 novembre 2008 la création d'un transport en commun en site propre (TCSP) avec lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BUS-TRAM) pour améliorer les performances et l'attractivité de son offre de transports urbains avec un objectif de 14 millions de voyageurs en 2015.

Le développement démographique des territoires situés au Nord et au Sud de la ville de Perpignan contribue à accroître les phénomènes de congestion habituellement observés aux entrées de ville. Une offre alternative performante, telle que la ligne BUS-TRAM et les équipements qui y sont liés (parcs relais, pôle d'échanges multimodaux, TCSP...) constituent une réponse appropriée, venant s'inscrire en totale compatibilité avec les orientations du plan de déplacements urbains.

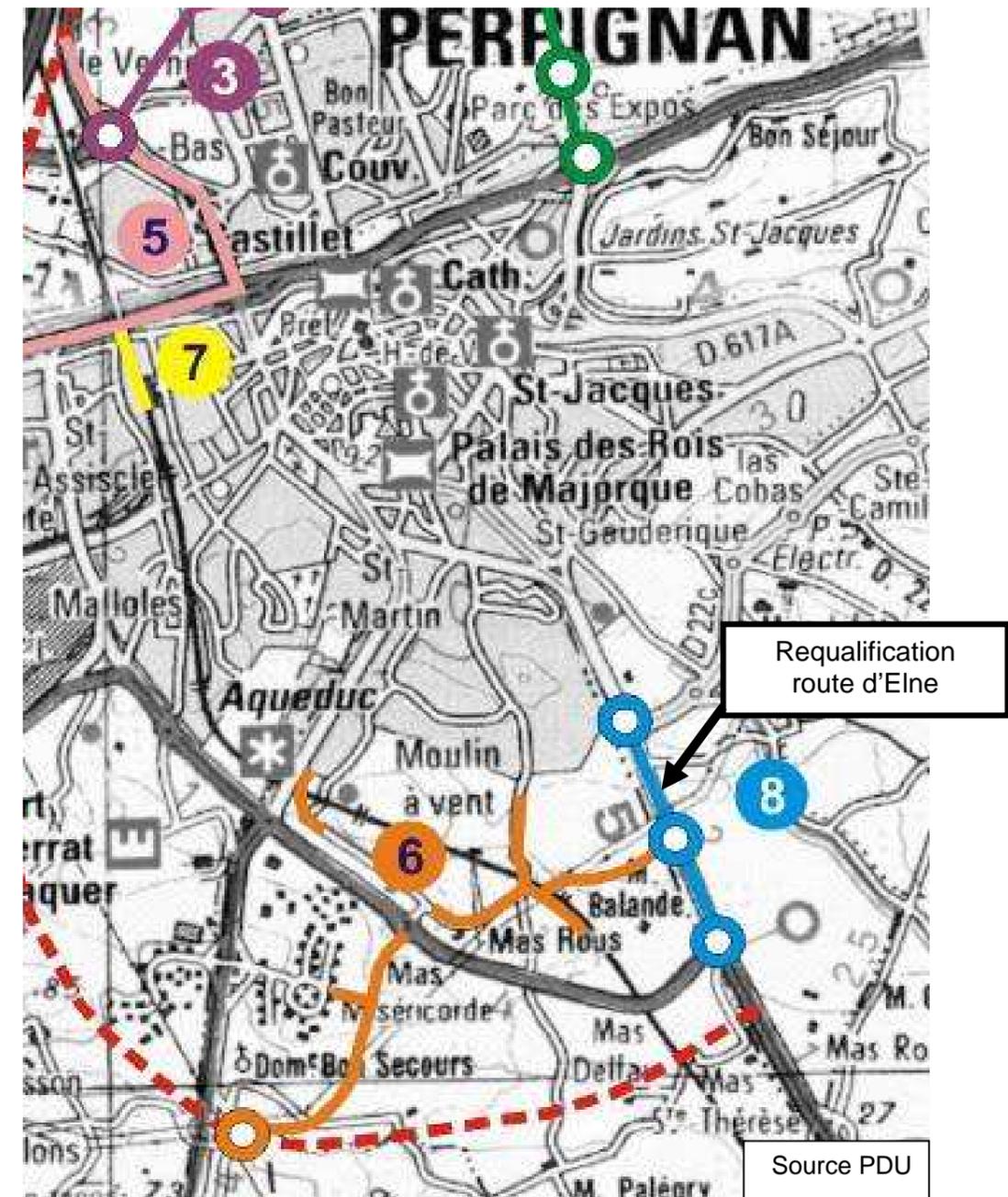
A terme, l'essentiel du trafic de transit devrait être détourné du cœur de ville par le réseau de rocadés tandis que les populations périurbaines pourront gagner le centre ville rapidement après avoir laissé leurs véhicules dans les différents parcs relais positionnés aux entrées de ville. Les quartiers urbains quelques peu asphyxiés par l'automobile y trouveront à la fois l'avantage d'une interconnexion efficace mais également une qualité de vie améliorée.



Le projet de création d'un transport en commun en site propre (TCSP) de 22 km dont la moitié est traité avec des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BUS-TRAM), dans lequel s'insère le réaménagement de la route d'Elne, a été retenu par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « transports urbains » lancé suite au Grenelle de l'Environnement. A ce titre, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire a accordé à PMCA une subvention de 4,4 M € pour la réalisation des 10 Kms de lignes BUS-TRAM.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) prévoit la création d'un axe structurant Nord – Sud en site propre. Une première phase de travaux permettant d'affecter une voie en site propre dans chaque sens de circulation aux transports en commun a eut lieu en 2009 avec la mise à

2 x 2 voies de l'avenue d'Argèles-sur-Mer entre le giratoire desservant le boulevard Kennedy et le giratoire desservant le raccordement sur la Rocade Sud-Est.



4) OBJECTIFS POURSUIVIS

Le réaménagement de la route d'Elne et la création d'un pôle d'échanges multimodal est un élément majeur de la création de l'axe de BUS-TRAM Nord Sud, il permettra :

- de contribuer à structurer l'agglomération le long d'un axe lisible et direct qui aura un impact important sur l'organisation de la ville centre (continuité Nord – Sud, équité sociale, accessibilité aux grands équipements,...),
- de traduire la politique générale recherchée à travers le PDU, soit : favoriser les grandes voiries de contournement de l'agglomération et donner la priorité aux transports publics pour l'accès au centre et la desserte des quartiers. Cette nouvelle offre, plus complète et plus attractive, réduit l'emprise de la voiture sur l'espace public,
- de permettre une liaison rapide entre les principaux pôles générateurs de déplacements (habitat, équipements, commerces et services),
- de réduire le flux automobile en en rabattant une partie vers le pôle d'échange multimodal ce qui améliorera la vitesse commerciale des bus tout particulièrement sur le tronçon commun des lignes en centre ville, se qui se traduira par une augmentation de la fréquentation et une plus grande efficacité dans la gestion de la dépense publique.



Cette infrastructure joue également un rôle important et qui plus est croissant, dans la desserte des zones urbaines de Perpignan, dont notamment, la zone d'activités du Mas Balade et dans celle des nouveaux bâtiments du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) prévus au droit du giratoire du Mas Rouma.

L'objectif clairement affiché par la communauté d'agglomération comme par le schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration est de rationaliser les déplacements en soutenant le report modal de la voiture vers les transports collectifs. La mise en œuvre d'un TCSP sur l'axe Nord-Sud est la condition indispensable à un transfert modal significatif au bénéfice des transports collectifs à l'échelle de la plaine du Roussillon.

Le projet de requalification de la route d'Elne est un maillon essentiel à la réussite de ce vaste plan.

Le projet répond ainsi à plusieurs objectifs, notamment :

- 1) Contribuer, de façon générale à la réalisation des objectifs de transport en commun en site propre en matière d'augmentation de la fréquentation des transports en commun et en termes de report modal.
- 2) Améliorer la vitesse commerciale, la régularité et la fiabilité des services bus.
- 3) Développer le niveau de service proposé aux usagers, conformément à l'engagement concernant les bus à haut niveau de service de Perpignan Méditerranée, en termes d'information dynamique et d'accessibilité.
- 4) Favoriser l'intermodalité avec la création d'un parc relais de stationnement.
- 5) Améliorer la sécurité et le confort des déplacements automobiles, tant à destinations des autres communes qu'à Perpignan ou qu'en liaison interquartiers.
- 6) Créer des conditions sécurisées de circulations piétonnes et cyclables.

5) PRESENTATION DES AMENAGEMENTS PREVUS

La route d'Elne constitue une importante entrée de ville dont le traitement nécessite une attention particulière. Le tissu actuel est constitué d'une zone pavillonnaire, de terres agricoles et naturelles, de zones à urbaniser et d'une zone commerciale récente.

Actuellement cette voirie ne satisfait plus les besoins tant en termes de sécurité et de confort des déplacements automobiles qu'au regard des besoins croissants de déplacement piétons, cyclables et en transports en commun.

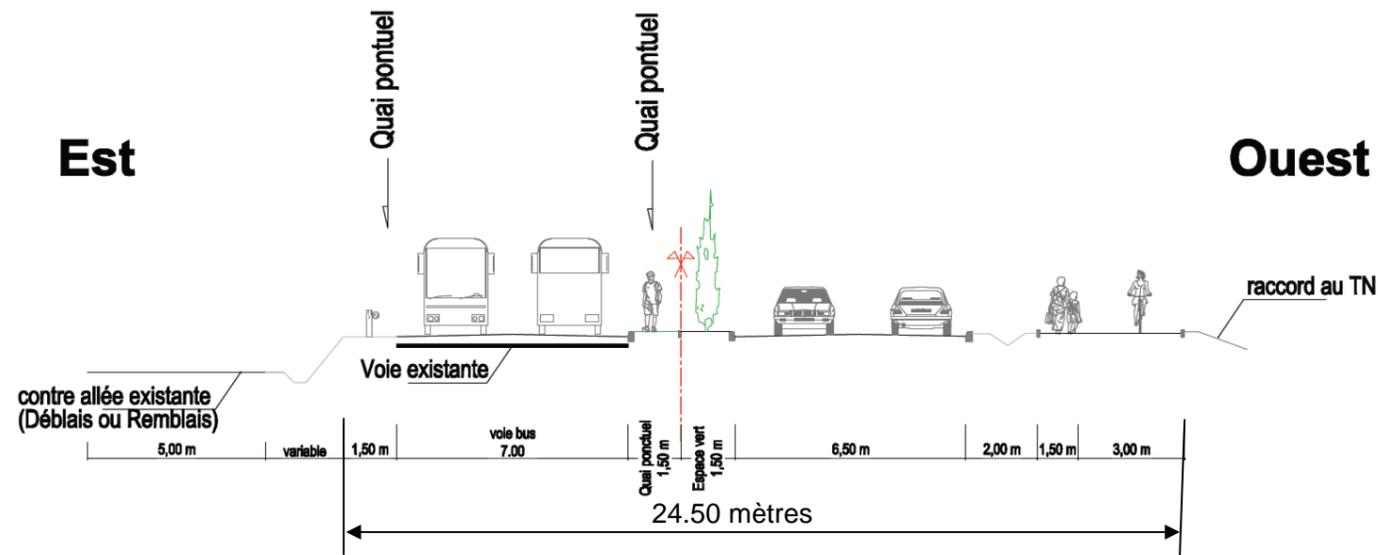
Le projet consiste à créer une chaussée comportant d'une part, 2 X 2 voies de circulation, dont une dans chaque sens affectée aux bus et aux véhicules prioritaires, et d'autre part, une piste cyclable bidirectionnelle. Ce réaménagement de la route d'Elne s'accompagne de la création d'un pôle d'échanges multimodal (parking + bus) à hauteur du giratoire du Mas Rouma.

Le projet tiendra compte des futures évolutions de l'urbanisation de part et d'autre de la Route d'Elne, en permettant les transparences Est-Ouest qui pourraient en découler afin d'éviter la constitution d'une barrière infranchissable.

Le projet du Conseil Général de création de la RD22B, en parallèle à l'Est de la Route d'Elne sera également intégré à l'étude car il renforcera les possibilités de desserte de l'ensemble du secteur concerné.

Trois variantes sont actuellement à l'étude, néanmoins la concertation publique permettra d'en développer d'autre ...

Profil en travers type Option étudiée n°1

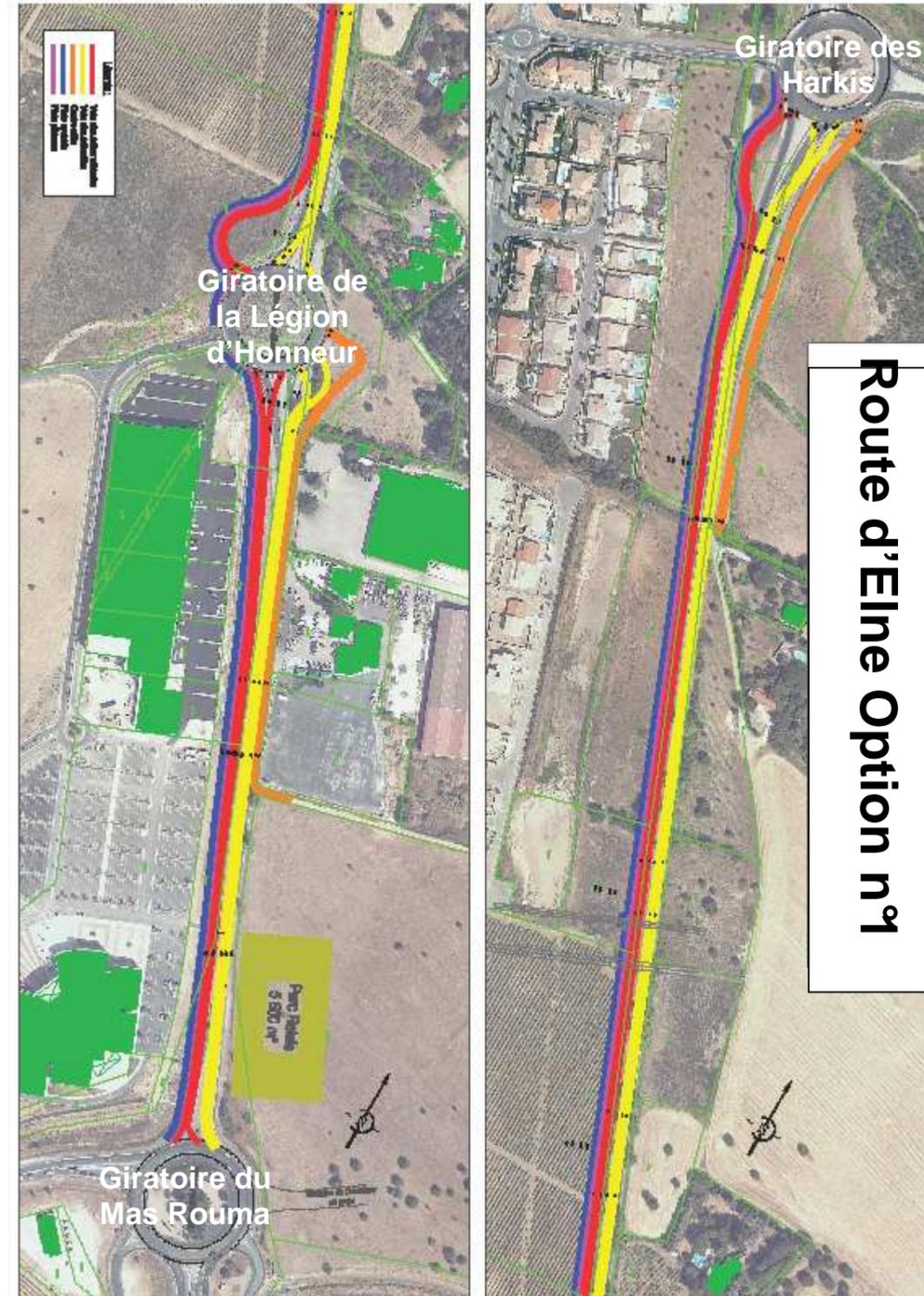


PRESENTATION DE L'OPTION N°1

- Présence de voies de bus en double sens sur un espace dédié.
- Aménagement de contre-allées ponctuelles de desserte des habitations et commerces existants se raccordant aux giratoires.
- Profil en travers d'une largeur de 24.50 mètres hors voies latérales.
- Deux voies à l'Est réutilisent en partie la voie existante.
- Profil en travers différent de la route d'Argelès nouvellement réaménagée.
- Pas de contre-allée continue côté Est entre les giratoires des Harkis et La Légion d'Honneur.

LEGENDE :

- ▬ Voie de circulation véhicules
- ▬ Voie de circulation bus
- ▬ Contre allée
- ▬ Piste cyclable
- ▬ Voie piétonne

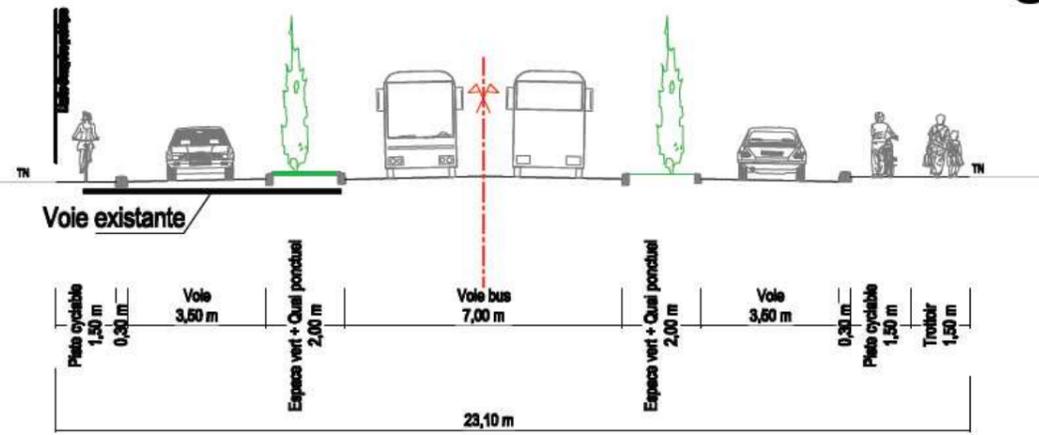


Route d'Elne Option n°1

Profil en travers type Option étudiée n°2

Est

Ouest

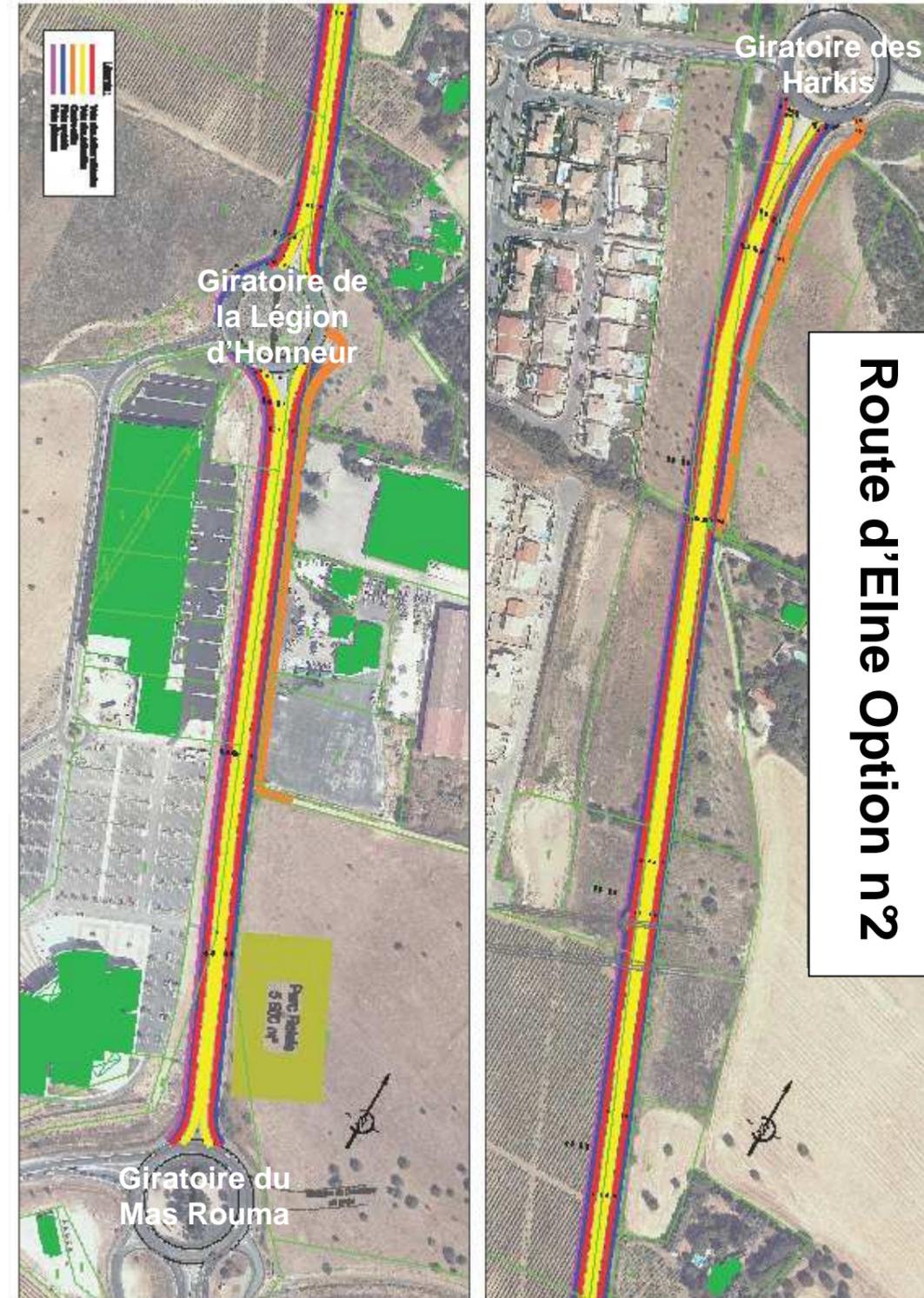


PRESENTATION DE L'OPTION N°2

- Les voies dédiées aux bus sont clairement séparées du trafic véhicules.
- Aménagement de contre-allées ponctuelles de desserte des habitations et commerces existants se raccordant aux giratoires.
- Profil en travers d'une largeur de 23.10 mètres hors voies latérales.
- La voie Est réutilise au maximum la voie existante.
- Création de cheminement cyclable de part et d'autre des voies de circulation.
- Profil en travers différent de la route d'Argelès nouvellement réaménagée.
- L'insertion des bus dans les giratoires se ferait sur la voie de gauche ou en traversée de giratoire percé.
- Pas de contre-allée continue côté Est entre les giratoires des Harkis et La Légion d'Honneur.

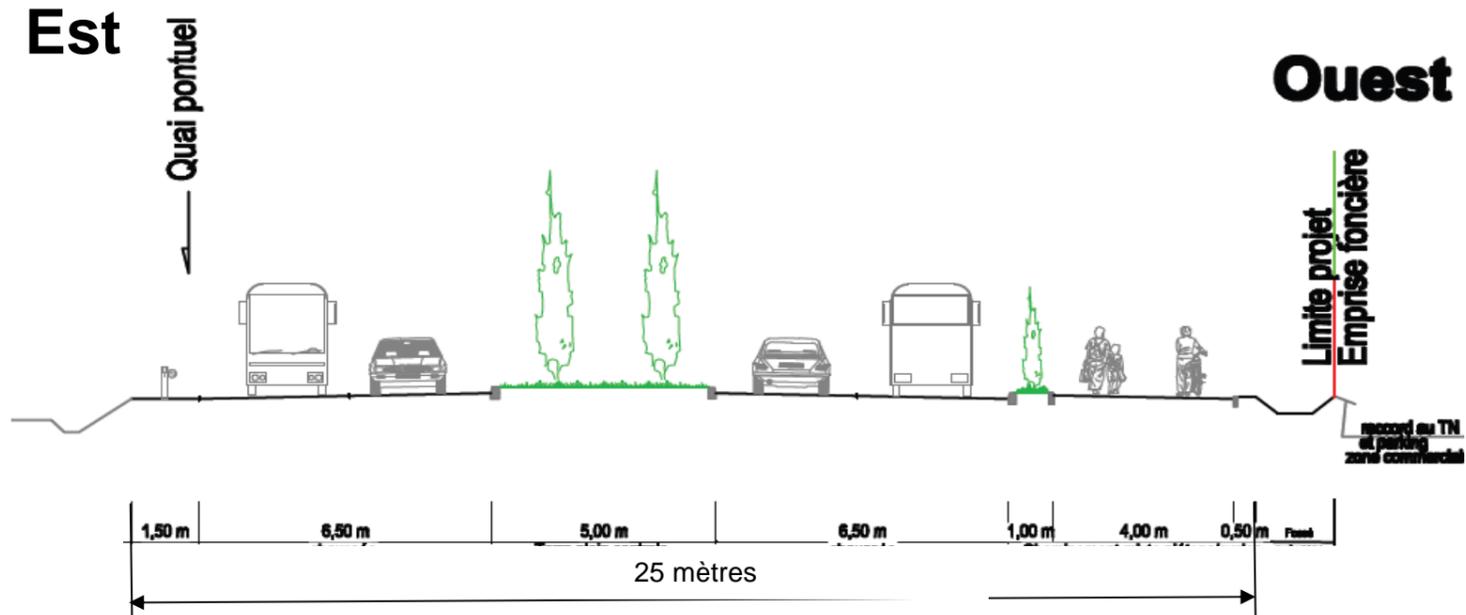
LEGENDE :

- ▬ Voie de circulation véhicules
- ▬ Voie de circulation bus
- ▬ Contre allée
- ▬ Piste cyclable
- ▬ Voie piétonne



Route d'Elne Option n°2

Profil en travers type Option étudiée n°3

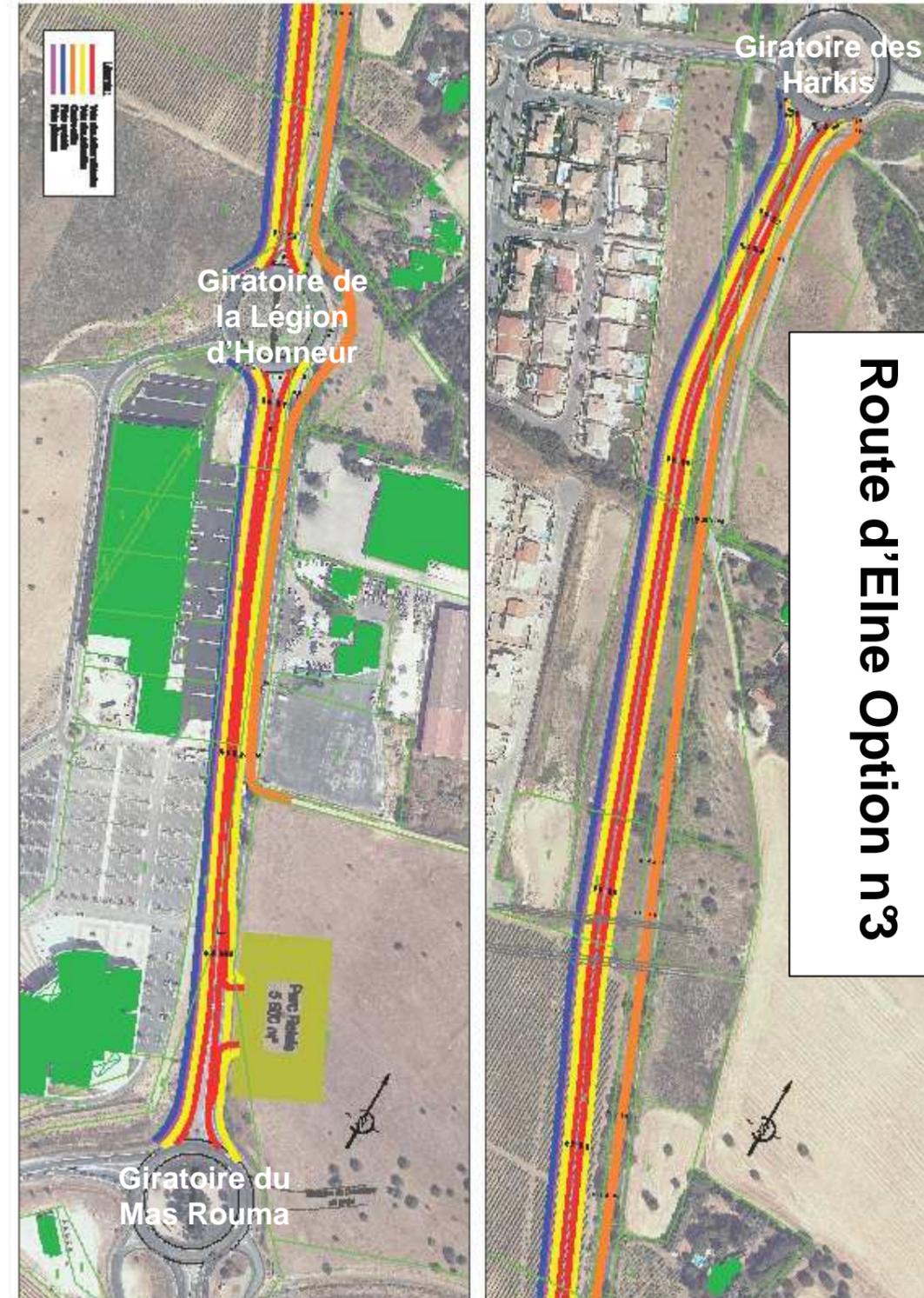


PRESENTATION DE L'OPTION N°3

- Profil en continuité avec la route d'Argelès et le principe général d'aménagement du TCSP.
- Profil en travers d'une largeur de 25 mètres hors voies latérales.

LEGENDE :

- Voie de circulation véhicules
- Voie de circulation bus
- Contre allée
- Piste cyclable
- Voie piétonne



Route d'Elne Option n°3

Pôle d'échanges multimodal.

Choix du positionnement du pôle d'échange

La Communauté d'Agglomération a, par l'intermédiaire du bureau d'étude Transitec, déterminé en 2008 et dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU) l'implantation du pôle d'échange situé au droit du giratoire du Mas Rouma. L'objectif étant que ce dernier puisse être à proximité immédiate de la zone de congestion.

Le giratoire du Mas Rouma devra faire l'objet de divers adaptations par le Conseil Général afin d'intégrer les projets suivants :

- 1) le dénivelé de la RN114 vers Elne,
- 2) l'implantation du SDIS,
- 3) la création d'une future voie par le CG66 vers Cabestany.

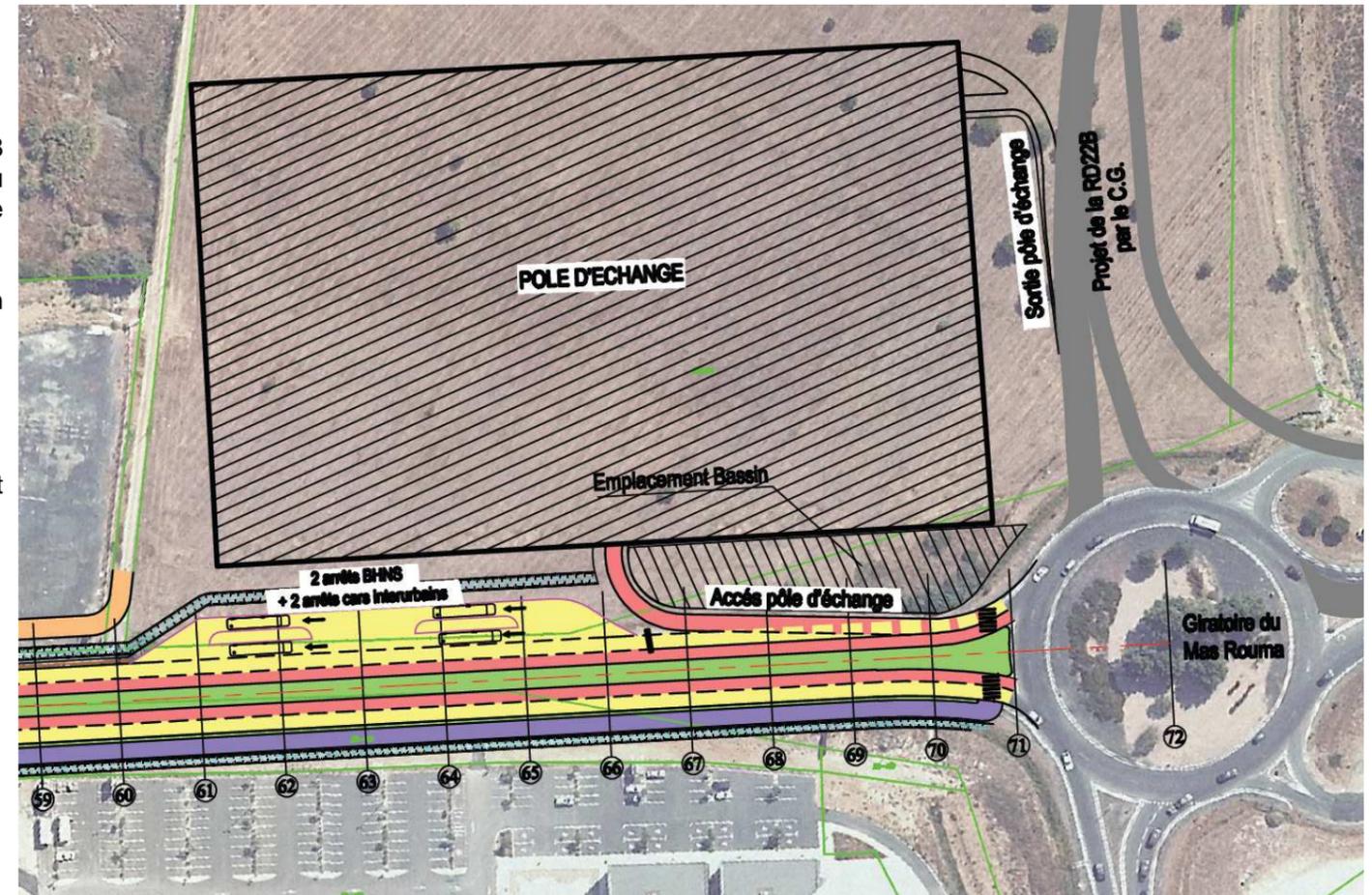
Le projet de cinéma multiplexe ne permettra qu'une implantation possible du pôle d'échange, au droit du vendeur de voiture Auriach et en face du cinéma multiplexe.

Caractéristiques du Pôle d'échange

Le pôle d'échange multimodal aura les caractéristiques suivantes :

- 1) 150 places pour véhicules légers avec une réserve foncière suffisante pour doubler, à terme, sa capacité à 300 places.
- 2) 2 quais pour une desserte par bus articulés avec un accès direct et prioritaire.
- 3) une voie de dépose en accès direct pour les arrêts minute de véhicule venant accompagner ou chercher des passagers.
- 4) 2 à 3 quais supplémentaires pour les cars interurbains du Conseil Général.
- 5) Du stationnement sécurisé pour les deux roues (vélos, motos, scooters).
- 6) Un emplacement réservé pour potentiellement installer une station « BIP ».
- 7) Un kiosque en dur pour le gardiennage, la billetterie, les toilettes, etc.
- 8) Un contrôle d'accès.
- 9) Des aménagements paysagés qualitatifs et méditerranéens avec peu de maintenance.

L'aménagement intérieur du pôle d'échanges multimodal fera l'objet d'études spécifiques.



6) LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation publique sur le projet de réaménagement de la Route d'Elne, la création d'une piste cyclable et d'un parc relais pôle d'échanges multimodal est réalisée conformément aux articles L300-1 et L300-2 du Code de l'Urbanisme. Elle a pour objectif de consulter la population sur la définition du projet. Elle permet à toutes les personnes et instances d'être informées de son contenu et d'exprimer leur avis.

Les objectifs et les modalités de la concertation publique sont fixés dans la délibération du 21 Septembre 2009 de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération.

L'ouverture de la concertation, qui associera pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, sera portée à la connaissance de la population par avis de presse et par affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Perpignan.

La concertation prendra les formes suivantes :

- Affichage au siège de la Communauté d'Agglomération, en mairie de Perpignan ainsi que dans les mairies de chacune des communes de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération de la délibération du Conseil de Communauté fixant les objectifs et lançant la concertation.
- Insertion d'un avis dans la presse locale informant le public de l'ouverture de la concertation.
- Mise à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Perpignan, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, d'un dossier, enrichi progressivement en fonction de l'avancement de la concertation, ainsi que d'un registre pour recueillir les observations.
- Edition et diffusion d'un support d'information accessible à tous les publics proposant une description synthétique des objectifs poursuivis, de l'aménagement prévu, des impacts attendus et des mesures d'accompagnement envisagées.
- Un espace d'information et d'expression dédié au projet sur les sites internet de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et de la Ville de Perpignan.
- L'organisation de deux réunions publiques au minimum, précédées d'un avis dans la presse locale.

A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et présenté devant le Conseil de Communauté. Le dossier du projet sera alors arrêté et tenu à la disposition du public au siège de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération.